



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Montant des pensions

Question écrite n° 42798

### Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des professeurs de lycée professionnel de premier grade (PLP 1) à la retraite. En effet, la majorité de ces professeurs a fait valoir ses droits à la retraite avant le plan de revalorisation de la fonction enseignante de 1989 et n'a pu de ce fait bénéficier des améliorations indiciaires. Cette disparité de traitement, dont ils estiment être les victimes, s'est trouvée encore aggravée par les modalités d'intégration des PLP 1 en activité dans le grade des PLP 2. Devant leurs nombreuses interpellations, le ministre de l'éducation nationale s'est appuyé sur l'article L. 16 du statut de la fonction publique pour indiquer que l'assimilation des PLP 1 retraités aux PLP 2 n'aurait lieu qu'après l'intégration totale des PLP 1 actifs dans le grade de PLP 2. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin d'accélérer l'intégration des professeurs de lycée professionnel de premier grade dans le deuxième grade et de revaloriser immédiatement les pensions de retraite pour les plus âgés d'entre ces professeurs.

### Texte de la réponse

Avant d'envisager la révision des pensions des PLP 1 retraités, il convient d'achever l'intégration des PLP 1 actifs, toute modification des indices servant de référence au calcul des pensions ne pouvant intervenir qu'à cette seule condition. Cette procédure est du reste d'application générale puisqu'elle résulte de dispositions législatives du code des pensions, lesquelles concernent l'ensemble des fonctionnaires de l'État. Compte tenu des contraintes budgétaires, il n'est pas envisagé d'accélérer l'intégration des PLP 1 dans le grade de PLP 2. Toutefois, si l'intégration dans le deuxième grade est poursuivie au rythme actuel (plus de 5 000 transformations d'emplois par an), le grade de PLP 1 pourrait être supprimé à l'horizon 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Malvy Martin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42798

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 1996, page 4759

**Réponse publiée le :** 14 octobre 1996, page 5408